



Nanterre, le 24 septembre 2010

Monsieur le Maire,

Le courrier que vous m'avez adressé le 9 courant a retenu toute mon attention.

Vous me faites savoir que vous n'êtes pas favorable à l'implantation d'un externat de réinsertion scolaire (ERS) au collège Jean-Perrin de Nanterre, aussi me permettrez-vous de développer un argumentaire à l'appui de ce projet, de nature à vous rasséréner.

La création des ERS s'inscrit dans une démarche générale d'inclusion, mise en œuvre par l'Education nationale, de la maternelle au post-bac, consistant à individualiser les parcours scolaires des élèves pour tenir compte de leurs besoins éducatifs particuliers : élèves porteurs de handicap, élèves non francophones, élèves nécessitant une aide ou un accompagnement personnalisé du fait de leur environnement social etc. Le public scolaire de l'ERS prévu à Jean-Perrin sera composé d'élèves issus des collèges de Nanterre, ayant subi une ou plusieurs exclusions définitives de leur établissement. L'Education nationale s'honore de vouloir réinsérer ces élèves dans le circuit scolaire ordinaire. Ces élèves ne relèvent pas d'un suivi judiciaire. Ils seront huit par niveau (4ème et 3ème), encadrés par des personnels compétents et volontaires. Ces ERS peuvent être considérés comme une évolution des dispositifs relais qu'ils ont éventuellement vocation à remplacer.

Comme vous le rappelez, l'ERS devait être implanté à Colombes, projet qui a dû être abandonné en raison de l'incendie accidentel des locaux prévus. Le collège Jean-Perrin, refait à neuf, représente une solution alternative très satisfaisante du fait de sa situation au chef-lieu du département et de la disponibilité de locaux adaptés, qui permettront à l'équipe pédagogique de réguler les contacts avec les autres élèves de l'établissement grâce à des horaires de fonctionnement adaptés. J'insiste cependant sur le fait que ces enfants doivent être considérés avant tout comme des élèves ayant vocation à évoluer dans un milieu scolaire ordinaire.

Monsieur Patrick Jarry Maire Hôtel de Ville 88/118 rue du 8 mai 1945 92200 NANTERRE Je souhaite aussi, Monsieur le Maire, me fonder sur la relation de confiance que nous avons commencé à construire au travers de l'élaboration de la carte scolaire du 1^{er} degré sur les écoles sensibles de Nanterre pour vous prier de me faire le crédit de vouloir une école plus juste, assurant la réussite de tous nos élèves. Malgré de fortes oppositions que j'ai dû surmonter, l'objectif de stabilité des enseignants dans certaines écoles de Nanterre a été atteint, conformément à votre souhait. Le nombre de classes a également été maintenu dans certaines écoles malgré le faible nombre d'élèves, précisément dans un souci de pilotage pédagogique.

Le collège Jean-Perrin installé dans ses nouveaux locaux bénéficie d'équipements de premier ordre, notamment au bénéfice des élèves de SEGPA, ce qui traduit la volonté de traiter tous les élèves avec la même considération.

Pour ces raisons, et en prenant l'engagement de veiller personnellement au bon fonctionnement de l'ERS, je souhaiterais que vous regardiez d'un œil favorable l'arrivée de ces élèves, futurs citoyens de notre République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Voulaitant fouvoit compte du notre coopératin au service de un éleves.

Edouard Rosselet